

777.110 Irl - sal/wyn

**Intérêt que présente l'Irlande
du point de vue de notre politique
d'intégration**

A côté de la présidence de la CE que l'Irlande va exercer jusqu'à la fin juin, donc durant une phase décisive de notre politique d'intégration, l'Irlande est un pays à ne pas négliger du point de vue de notre politique d'intégration.

L'Irlande est d'abord le seul pays neutre membre de la CE. La manière dont ce pays concilie sa pratique de la neutralité avec son appartenance à la CE, surtout avec sa participation à la CPE, serait intéressante à mieux connaître (voir note séparée de la DDIP). Nous pourrions éventuellement y trouver des éléments d'analyse dans l'hypothèse d'un resserrement de nos liens avec la CPE. Nota bene: une certaine coopération politique est aussi à l'ordre du jour du Suivi de Bruxelles (voir notamment dernier paragraphe du communiqué de la réunion ministérielle pays de l'AELE/CE du 19 décembre 1989).

Ensuite, l'Irlande fait partie du club des pays les moins développés de la CE, donc du club des principaux bénéficiaires des fonds structurels de la CE et, d'une façon générale, de la politique dite de cohésion qui vise à réduire les disparités économiques et sociales entre les Etats membres. A noter dans ce contexte que l'Irlande tire aussi un bénéfice net de la politique agricole commune. Les flux de ressources allant du budget communautaire à destination de l'Irlande représente environ le 5% du PNB de ce pays. C'est certainement là un des avantages les plus tangibles que l'Irlande retire de son appartenance à la CE. Or, la participation des pays de l'AELE aux mesures de cohésion est à l'ordre du jour du Suivi de Bruxelles. Leur attitude de principe est positive. S'agissant plus particulièrement de la

Suisse, cette attitude positive a été explicitée dans la réponse du Conseil fédéral à une interpellation Jaggi du 15 décembre 1988. Avant que ne démarre le Suivi de Bruxelles, une participation des pays de l'AELE aux fonds structurels de la CE s'était heurtée au problème de la co-décision, la CE s'étant refusé à partager le droit communautaire exclusif de décider. Maintenant l'affaire est à l'ordre du jour du Suivi de Bruxelles et la bonne volonté de l'AELE existe toujours. Il y a là sans doute une attitude à mettre en évidence vis-à-vis d'un pays comme l'Irlande.

Enfin, l'économie irlandaise est très dépendante de son agriculture, laquelle représente le 11% du PNB de l'Irlande, emploie près de 17% de sa main-d'oeuvre et assure le 25% de ses exportations totales. On peut raisonnablement s'attendre à ce que, dans le cadre du Suivi de Bruxelles, l'Irlande sera du côté des pays de la CE qui vont faire pression pour que les pays de l'AELE ouvrent davantage leurs marchés aux produits agricoles de la CE. Notre position actuelle sur ce dossier dans le Suivi de Bruxelles: oui, à une certaine ouverture. Mais, les objectifs non économiques de notre politique agricole doivent être sauvegardés. Nous ne pourrions guère être plus ambitieux que dans le cadre de l'Uruguay Round.